

DOSSIER DE PRESSE

*Dans le cadre de la semaine européenne de la mobilité
du 16 au 22 septembre 2015.*

Signature de la convention partenariale CCI OISE/SMTCO
par M. Alain LETELLIER, Président du SMTCO
et M. Philippe ENJOLRAS, Président de la CCI OISE

**Présentation des services oise-mobilite.fr
et de son nouveau site covoiturage-oise.fr**

au Centre de Formation des Apprentis (CFA) de la CCI de l'Oise
à Nogent sur Oise

le 18 septembre 2015 à 12h
au CFA de la CCI Oise à Nogent sur Oise.

La convention partenariale entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise (CCIO) et le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) a pour objet de nouer un partenariat sur des actions de communication et d'animation en faveur du développement du covoiturage et des transports collectifs pour les trajets domicile/travail.

L'objectif commun de la CCIO et du SMTCO est de sensibiliser les entreprises de l'Oise et leurs salariés à l'usage du covoiturage, des transports collectifs et autres modes alternatifs à la voiture individuelle.

Par la convention, le SMTCO et la CCIO s'engagent à unir leurs efforts pour faire connaître auprès des employeurs et de leurs salariés les modes de déplacement alternatifs à la voiture en solo.

A cette occasion, le SMTCO présente les outils Oise mobilité qu'il a mis en place pour favoriser les déplacements.

Les services Oise Mobilité mis en place par le Syndicat Mixte

Un nouveau portail www.covoiturage-oise.fr : plateforme de mise en relation entre conducteurs et passagers pour covoiturer sur un même trajet en partageant les frais de carburant.

Idéal pour les trajets réguliers courte distance !



Inscription : 100 % gratuit

Le portail propose un service entièrement gratuit, sans commission.

Sur covoiturage-oise.fr, il suffit de s'inscrire et de publier son trajet pour obtenir les coordonnées des covoitureurs. Les paiements (partage des frais) se font directement du passager au conducteur, **sans intermédiaire ni commission**.

Sont réunies, sur cette interface, les fonctionnalités chères aux habitués : profil détaillé de l'inscrit, certification du téléphone et de l'email grâce à un système de vérification de coordonnées, alertes mails et SMS, aide au calcul des frais...

Le site web, conçu en responsive design, s'adapte automatiquement à tous les écrans, dont smartphones et tablettes : iPhone, iPad, Android, Blackberry, Windows Phone...

CREATION GRATUITE D'UN ESPACE PARTENAIRE ENTREPRISE SUR LE SITE covoiturage-oise.fr

Les employeurs ont la possibilité de créer sans aucun frais un espace partenaire sur ce site et ainsi offrir un outil à leurs collaborateurs pour faciliter leurs déplacements domicile-travail : cet espace leur permet de se retrouver entre collègues pour covoiturer.

Pour cela, il leur suffit d'en faire la demande directement sur le site www.covoiturage-oise.fr, rubrique « Devenez partenaire ».

AIDE A L'ANIMATION TERRAIN EN ENTREPRISE

En outre, le SMTCO a un rôle de conseil auprès des employeurs, et de promotion de cet espace partenaire. Le SMTCO aide également les entreprises à faire des animations dans leurs locaux pour présenter le site internet à leurs collaborateurs, avec la possibilité de s'inscrire en direct.

Ces démarches sont en lien avec le développement durable (RSE) et notamment leur éventuel projet de Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) ou Plan de mobilité (nouveau prévu par la loi de transition énergétique)

Les autres services Oise Mobilité déjà mis en place



- **site internet Oise mobilité** : calcul d'itinéraires cars/bus/train, horaires temps réel, tarifs, alerte perturbations, e-boutique, actualités...) www.oise-mobilite.fr

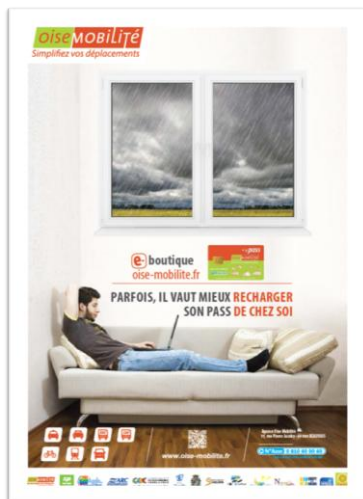
Avec version mobile pour avoir accès à l'information sur votre portable



- **panneaux d'affichage dynamiques horaires temps réel sur parvis gares et points d'arrêt principaux des cars et bus, affichettes QR Codes** : infos horaires des prochains passages des cars et bus sur 6 000 points d'arrêt dans l'Oise.



- **e-boutique et borne d'informations et de rechargement du Pass (carte de transport).**



- **alertes info trafic par SMS/MAIL**



Contexte :

Les transports représentent en France 35% du dioxyde de carbone CO², principal gaz à effet de serre. Les entreprises ont un rôle important à jouer pour participer à la réduction de ces émissions en aménageant les déplacements de leurs salariés.

Pour cela, elles peuvent privilégier toutes les solutions de transport capables de limiter l'utilisation de la voiture individuelle :

- la marche à pied,
- le vélo,
- les transports en commun,
- le covoiturage,
- les véhicules propres,

Exemple pratique de l'écologie, le covoiturage est un moyen concret de s'engager afin de réduire nos émissions de CO². Pour le moment, le covoiturage doit émaner d'une démarche personnelle, d'une volonté individuelle. Mais les entreprises, que ce soit par contraintes réglementaires ou par volonté écologique, vont venir à cette solution incontournable.

Les avantages pour les entreprises qui ont recours au covoiturage sont nombreux :

- Amélioration des conditions d'accès pour les salariés,
- Valorisation des engagements écologiques de l'entreprise,
- Motivation des salariés par la participation à une action concrète de protection de l'environnement,
- Réduction des besoins en places de parking.

Le covoiturage et les transports collectifs permettent de réduire le trafic et les problèmes de stationnement mais également de réduire la pollution liée à l'automobile et la consommation d'énergie.

La présente convention a pour objectif d'encourager ces démarches dans les entreprises ainsi que l'utilisation des transports collectifs.

La promulgation récente de la loi du 17 août 2015 relative à transition énergétique pour la croissance verte vient de rappeler que les entreprises et les collectivités territoriales doivent encourager l'utilisation des transports en commun et le recours au covoiturage, auprès de leurs salariés, dans une perspective de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.

La démarche partenariale CCI/SMTCO engagée, ce jour, par la convention va contribuer à répondre aux obligations de la loi.

Les députés ont introduit dans la loi l'obligation de mise en place de plans de mobilité (assortis d'un programme d'actions) pour les entreprises de plus de 100 salariés situées dans un territoire couvert par un plan de déplacements urbains.

Les déplacements à vélo sur les trajets domicile-travail sont également encouragés, avec un système d'indemnité kilométrique vélo versée aux salariés, et une aide fiscale pour les entreprises.

LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

**M. Philippe ENJOLRAS, Président de la CCI de l'Oise,
Vice-Président de la CCI Région Picardie**

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise est un établissement public à vocation économique, dont la mission est de défendre les intérêts généraux du Commerce, de l'Industrie et des Services et d'apporter à ses 21 000 ressortissants, une expertise dans leur développement.

Initier et accompagner le développement économique des entreprises du territoire est au cœur de la mission de la CCI de l'Oise qu'elle déploie au travers de nombreux services dédiés aux entreprises quels que soient les secteurs d'activités : commerces, sociétés de services et industrie.

**M. Alain LETELLIER, Président du SMTCO, Conseiller départemental
délégué, chargé des routes départementales et des transports**

Le SMTCO est un syndicat mixte de transports fondé sur la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (dite loi SRU).

Il fédère les 14 collectivités Autorités Organisatrices de Mobilité et de Transport suivantes :



Les missions du Syndicat Mixte

Le Syndicat Mixte est chargé de :

- Coordonner les services de transports organisés par les différentes autorités compétentes, membres du syndicat, dans un but d'inter modalité,
- Mettre en place un système d'information multimodale complété d'une centrale de réservation pour les services de transport à la demande et d'une centrale de covoiturage,
- Favoriser la création d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

Sites internet :

- www.syndicat-mixte-transports-oise.fr
- www.oise.cci.fr
- www.oise-mobilite.fr
- www.covoiturage-oise.fr

CONTACT :

contact.SMTCO@oise.fr